

## Degat des eaux non pris en charge par l'assurance

Par jojo, le 06/05/2011 à 20:35

Bonjour,

Voila mon problème, nous avons réceptionné notre maison le 21/04/2011, 1 semaine après on se rend compte qu'il y a une fuite d'eau qui vient de la douche à l'italienne, on appel le maitre d'oeuvre mais personne nous rappel, nous avons envoyé un recommandé et nous sommes dans l'attente d'une réponse. J'ai contacté mon assurance habitation qui m'a dit qu'elle ne prendrait pas en charge le sinistre en dégat des eaux car nous avons réceptionné la maison il y a tres peu de temps et donc sa rentre dans le cadre d'une malfacons! A-t- elle le droit de refuser mon degat des eaux?

Je voudrais faire intervenir un expert afin qu'il constate les degats mais est ce que je peut espérer que les frais soit pris en charge ?

Qu'est ce que je peux faire ?

Merci